



PRÉFÈT DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 95 du 6 novembre 2018

- Spécial -

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°95 du 06 novembre 2018

- Spécial -

SGAR

Arrêté 2018/SGAR/701 du 31 octobre 2018 fixant la liste des bénéficiaires de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique année universitaire 2018-2019 et annexe (2 pages)

Arrêté 2018/SGAR/702 du 31 octobre 2018 fixant la liste des bénéficiaires de la classe préparatoire intégrée au concours externe et au troisième concours IRA 2018-2019 et annexe

DRAC

Arrêté 2018/DRAC/2 du 6 novembre 2018 portant subdélégation de signature administrative et financière

DREAL

Arrêté DREAL/SDR/2018/04 du 5 novembre 2018 portant subdélégation de signature au sein de la DREAL des Pays de la Loire

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Région Pays de la Loire



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ n° 2018 /SGAR/ 701

**fixant la liste des bénéficiaires de l'allocation pour la diversité
dans la fonction publique
année universitaire 2018 - 2019**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant Nicole KLEIN, préfète de région des Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2007 modifié relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique ;
- VU la note interministérielle, ministère de l'intérieur et ministère de l'action et des comptes publics, du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre des allocations pour la diversité dans la fonction publique pour la campagne 2018-2019 ;
- VU la mise à disposition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en date du 02 octobre 2018 sur le programme 0148, décentralisation et fonction publique ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE :

Article 1 :

Une allocation pour la diversité dans la fonction publique d'un montant unitaire global de 2 000 € est attribuée, pour la durée de l'année universitaire 2018-2019, aux 58 bénéficiaires dont les noms figurent au tableau joint en annexe, sous réserve de la signature par les intéressés de la convention mentionnée à l'article 3 du présent arrêté et du respect de ses obligations.

Article 2 :

L'allocation est accordée pour une durée d'un an. Elle sera versée aux bénéficiaires, sous réserve de la mise à disposition des crédits par le ministère de l'action et des comptes publics, selon les règles suivantes :

- paiement en deux fois, le premier versement de 1 000 € dès signature du présent arrêté, le deuxième versement en mars 2019, à réception des crédits de paiement, d'un montant de 1 000 €, étant subordonné à une attestation d'assiduité délivrée par l'établissement et à l'accomplissement des exercices de tutorat qui pourront être proposés par l'établissement.

Article 3 :

Le bénéfice de l'allocation est subordonné aux engagements suivants :

- se présenter, à l'issue de l'année de préparation, à un concours de la fonction publique de catégorie A ou B. Cet engagement fait l'objet d'une convention signée entre la préfète de la région des Pays de la Loire ou son représentant et chaque bénéficiaire, avant le versement de l'allocation ;
- respecter les termes de la convention cosignée qui mentionne les obligations respectives du bénéficiaire et de l'Etat.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 31 OCT. 2018



Nicole KLEIN

ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2018-2019 – Admis

	CIVILITE	NOM (d'usage ou marital)	PRENOMS	NOM de NAISSANCE	date naissance	dpt	lieu naissance
1	Madame	ALMANZY	Rachel – Marie – Patricia		04/09/97	44	SAINT NAZAIRE
2	Madame	AMELINE	Lison – Elodie		28/06/95	49	SEGRÉ
3	Madame	ANDRIEU	Mélissa	ANDRIEU	13/05/98	95	ARGENTEUIL
4	Monsieur	BAUDIN	Thomas	BAUDIN	03/06/92	49	CHOLET
5	Madame	BENDER	Jessica		26/02/96	72	LE MANS
6	Monsieur	BISKAY	Célian	BISKAY	29/03/94	31	TOULOUSE
7	Monsieur	BOULARD	Nicolas	BOULARD	19/01/94	44	SAINT-HERBLAIN
8	Madame	BOUVIER	Pauline	BOUVIER	11/03/95	35	FOUGÈRES
9	Monsieur	CANOT	Humbert		01/03/93	94	NOGENT SUR MARNE
10	Madame	CARMIGNANI	Anais – Jeanne – Anne Marie		10/02/95	79	THOUARS
11	Madame	CARTERON	Camille – Marinette – Jeanine		08/04/97	85	LUÇON
12	Monsieur	CHARRIEAU	Thibaud		04/04/96	89	SENS
13	Madame	CHARTIER	Coraline -		15/04/95	77	PONTEAULT-COMBAULT
14	Monsieur	CHATELAIN	Tony – Eric – Etienne		17/08/95	49	ANGERS
15	Madame	CHEMINEAU	Perrine	CHEMINEAU	17/06/96	49	CHOLET
16	Madame	CHEVALIER	Charline		01/03/94	49	CHOLET
17	Madame	CLECH	Glwady		10/12/93	49	SAUMUR
18	Madame	COUTARD	Anais		18/11/97	72	LE MANS
19	Monsieur	DAVY	Colin – Dominique		30/10/69	49	ANGERS
20	Madame	DELAVIGNE	Anne-Hélène – Françoise – Jeanne		25/05/67	35	RENNES
21	Madame	DELBARRE	Emily – Martine – Sylvie	COUPEE	27/08/82	45	ORLEANS
22	Madame	DJENID	Nahiza	DJENID	10/08/93	44	SAINT NAZAIRE
23	Madame	DUSSAUT	Julie- Natividad – Stéphanie		14/03/97	64	BIARRITZ
24	Madame	FOUCHE	Mélissa	FOUCHE	27/05/95	49	ANGERS
25	Madame	GAZQUEZ	Océane		12/02/96	11	CARCASSONNE
26	Madame	GIROT	Célia		27/03/96	51	REIMS
27	Madame	GROLLEAU	Alice – Claude – Marie		06/11/97	49	SAUMUR
28	Madame	GUIBAN	Adeline	GUIBAN	11/12/90	22	LANNION
29	Monsieur	GUICHARD	Jean-Xavier – Etienne		05/05/97	974	LE PORT
30	Madame	GUINEHEUX	Océane – Ophélie – Charlotte		16/05/96	53	CHÂTEAU GONTIER
31	Madame	HENNUYER	Romane	HENNUYER	08/03/97	44	NANTES
32	Madame	HUCHET	Marie	HUCHET	17/06/96	44	SAINT SÉBASTIEN SUR LOIRE
33	Madame	JEAN-CHARLES	SOPHIE	JEAN-CHARLES	02/09/86	93	BONDY
34	Madame	KRABIS	Amel	KRABIS	28/05/96	44	NANTES
35	Madame	LEGEAI	CYRIELLE	LEGEAI	16/05/97	61	ALENÇON
36	Madame	LEMEUNIER	Lucie	LEMEUNIER	15/05/98	37	TOURS
37	Madame	LESAGE	Marine	LESAGE	06/03/96	35	RENNES
38	Madame	MARTINEAU	Blandine		04/04/96	85	LA ROCHE SUR YON
39	Madame	MCCULLOUGH	Marine	MCCULLOUGH	03/02/97	99	BELFAST (Royaume-Uni)
40	Madame	MONDONNET DUPONT	Amandine	MONDONNET DUPONT	24/01/95	86	POITIERS
41	Madame	MORIN	Stéphanie – Michelle – Marie		30/05/95	79	BRESSUIRE
42	Monsieur	MOUFLIER	Camille	MOUFLIER	13/07/94	56	AURAY
43	Madame	MOURGAUD	Carole	MOURGAUD	09/03/94	49	ANGERS
44	Madame	NEVEU	Lauriana – Angélique – Sandy – Adeline		12/02/98	59	SAINT SAULVE
45	Monsieur	PASQUIER	Nicolas – Mickael - Thierry		21/05/97	49	ANGERS
46	Madame	PERWUELZ	Julia	PERWUELZ	03/09/99	59	DUNKERQUE
47	Madame	PORTAIS	Mahélie	PORTAIS	20/11/95	14	CAEN
48	Madame	POUVREAU	Léa – Valentine – Françoise – Betty		14/02/97	45	GIEN
49	Madame	RAVELEAU	Fanny	RAVELEAU	01/02/95	49	CHOLET

ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2018-2019 – Admis

	CIVILITE	NOM (d'usage ou marital)	PRENOMS	NOM de NAISSANCE	date naissance	dpt	lieu naissance
50	Madame	RENARD	LAURINE	RENARD	08/04/96	72	LE MANS
51	Monsieur	RENAUDEAU	Mickaël, Mathieu, Joseph	RENAUDEAU	23/02/85	79	BRESSUIRE
52	Madame	ROUSSEAU	Marine	ROUSSEAU	06/04/96	44	NANTES
53	Madame	ROUZAUD	Eléonore – Aude – Gwenael		23/11/81	75	PARIS 4
54	Monsieur	RUAUX	Alexis – Michel – Jean-Pierre		26/05/94	49	ANGERS
55	Madame	SARRAZIN	Manon		13/08/95	49	CHOLET
56	Monsieur	VERNEAU	BRYCE	VERNEAU	17/03/97	72	LE MANS
57	Madame	VINTOUSKY	Margot	VINTOUSKY	28/01/96	49	SAUMUR
58	Madame	VITRE	Léa	VITRE	15/11/96	79	THOUARS

ALLOCATION POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2018-2019 – Admis en liste complémentaire

	CIVILITE	NOM (d'usage ou marital)	PRENOMS	NOM de NAISSANCE	date naissance	dpt	lieu naissance
1	Madame	TOUCHARD	Caroline -Mauricette – Andrée		09/12/1973	78	SAINT GERMAIN EN LAYE
2	Madame	BERRY	Ségolène		13/01/1996	72	LE MANS
3	Madame	RIBOT	Elodie – Céline – Stéphanie		16/04/1997	72	LE MANS
4	Madame	MANENS	Mathilde		13/03/1997	85	LES SABLES D'OLONNE
5	Madame	LARVOR	Lucie		07/10/1997	44	SAINT-NAZAIRE



PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ n° 2018 /SGAR/ 702

**fixant la liste des bénéficiaires de la classe préparatoire intégrée
au concours externe et au troisième concours des instituts régionaux
d'administration
année universitaire 2018 - 2019**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LOIRE-ATLANTIQUE

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - VU le décret du 16 février 2017 nommant Nicole KLEIN, préfète de région des Pays de la Loire ;
 - VU l'arrêté du 5 juillet 2007 modifié relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique ;
 - VU la circulaire interministérielle, ministère de l'intérieur et ministère de l'action et des comptes publics du 12 juillet 2018, relative à la mise en œuvre des allocations pour la diversité dans la fonction publique pour la campagne 2018-2019 ;
 - VU la mise à disposition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en date du 02 octobre 2018 sur le programme 0148, décentralisation et fonction publique ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales;

ARRETE :

Article 1 :

Une allocation pour la diversité dans la fonction publique d'un montant unitaire global de 2 000 € est attribuée, pour la durée de l'année universitaire 2018-2019, aux 22 bénéficiaires de la classe préparatoire intégrée de l'IRA de Nantes dont les noms figurent au tableau joint en annexe, sous réserve de la signature par les intéressés de la convention mentionnée à l'article 3 du présent arrêté et du respect de ses obligations.

Article 2 :

L'allocation est accordée pour une durée d'un an. Elle sera versée aux bénéficiaires, sous réserve de la mise à disposition des crédits par le ministère de l'action et des comptes publics, selon les règles suivantes :

- paiement en deux fois, le premier versement de 1 000 € dès signature du présent arrêté, le deuxième versement en mars 2019, à réception des crédits de paiement, d'un montant de 1 000 € étant subordonné à une attestation d'assiduité délivrée par l'établissement et à l'accomplissement des exercices de tutorat qui pourront être proposés par l'établissement.

Article 3 :

Le bénéfice de l'allocation est subordonné aux engagements suivants :

- se présenter, à l'issue de l'année de préparation, au concours externe de l'IRA de Nantes. Cet engagement fait l'objet d'une convention signée entre la préfète de la région des Pays de la Loire ou son représentant et chaque bénéficiaire, avant le versement de l'allocation ;
- respecter les termes de la convention cosignée qui mentionne les obligations respectives du bénéficiaire et de l'Etat.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **31 OCT. 2018**



Nicole KLEIN

LISTE DES ELEVES DE LA CLASSE PREPARATOIRE INTEGREE DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES
(Session 2018-2019)

Nbre	Civilité	Noms	Prénoms	Date de naissance	lieu de naissance	N° sécurité sociale	adresse	code postale	Ville
1	Monsieur	COULIBALY	Yaya	23/05/1984	Bamako (Mali)	1840599335047 22	12 rue Alain Colasi	44200	NANTES
2	Madame	DAGALIT	Cloé	21/01/1995	Le Mans	2950172181594 97	La Richardière	72220	SAINT MARS D'OUTILLE
3	Madame	D'ALLO	Maimouna	22/08/1988	Lyon	2880869383194 17	60 rue du Fresche Blanc	44300	NANTES
4	Madame	GLEIZE	Valérie	13/07/1994	Saint Maurice	2940794069242 62	2 place de la Croix Bonneau	44100	NANTES
5	Monsieur	GUVARCH	Robin	05/01/1990	Montpellier	1900134172078 70	1-7 Avenue de la Pierre Percée	44300	NANTES
6	Madame	KATCHÉ	Corinne	07/03/1988	Loné /Togo	2880399345002 71	4 Esplanade de la Pierre Percée	44300	NANTES
7	Madame	LE BRIZ	Marine	22/03/1988	Ploemeur	2880356162086 42	38 rue de la Bourgeoanière	44300	NANTES
8	Madame	LEOPOLD	Anats	25/04/1990	Schoelcher	2900497229040 90	60 rue du Fresche Blanc	44300	NANTES
9	Madame	LOSTYS	Emilie	19/04/1990	Saint Brieuc	2900422278141 59	16 rue Monfoulon	44000	NANTES
10	Madame	MAKAYA	Myriam	31/12/1989	Atécoubé	2891299326118 38	2 rue de Tchecoslovaquie	72100	LE MANS
11	Madame	MAUVE	Sandra	01/01/1988	Saint Denis	2880197411009 46	60 rue du Fresche Blanc	44322	NANTES Cédex 3
12	Monsieur	MOYOUOKANA	Alexis	07/09/1976	Bouar (Centrafricque)	1760999323023 86	17 rue James Pradier	37300	JOUE LES TOURS
13	Madame	POCHÉ	Ludvine	12/04/1994	Château-Gonthier	2940453062239 73	La Trilloterie Nord	53400	SAINT QUENTIN LES ANGES
14	Madame	RIVET	Ingrid	06/10/1989	Argentan	2891061006014 66	5-7 rue des Renards	44000	NANTES
15	Madame	SEDIANG	Chloé-Claudia	15/02/1993	Noisy le Sec	2930293053227 68	4 Esplanade de la Pierre Percée	44300	NANTES
16	Madame	SILLON-LAREDON	Géveviève	05/05/1971	Fort de France	2710597209115 10	1 rue Guillaume Apollinaire	44100	NANTES
17	Madame	BOUTELLIER-LAURENS	Caroline	30/06/1967	Angers	2670649007410 08	183 rue Jean-Baptiste	29280	PLOUZANE
18	Monsieur	GUYADER	Frédérique	06/03/1979	Quimperlé	2790329233009 32	Marina du Château - 55 quai Eric Tabarly	29900	BREST
19	Madame	BEYRAND-MOREAU	Maité	07/06/1994	Guéret	2940623096024 13	12 Le Couret	23000	SAINT-FEYRE
20	Monsieur	ERSOY	Tayfur	13/03/1993	Brive la gaillarde	1930319031120 86	17 rue du Genier	19360	LA CHAPELLE AUX BROCS
21	Monsieur	JOUANET	Baptiste	30/06/1993	Chateauroux	1930636044190 88	44 avenue du Sablard	87000	LIMOGES
22	Monsieur	TRAORE	Ludovic	08/10/1984	Nouakchott el mina (Mauritanie)	18410999336031 88	15 rue Raymond Poincaré	33100	BORDEAUX

Elève de Nantes

Elèves de l'antenne de Brest

Elèves de l'antenne de Limoges

Direction Régionale
des Affaires Culturelles



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Direction régionale des affaires culturelles

—
Arrêté n° 2018 /DRAC/2 - secrétariat-général
portant subdélégation de signature
—

La directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire

- VU le code du patrimoine ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée, relative aux spectacles ;
- VU l'ordonnance n° 2015-889 du 23 juillet 2015 modifiée, relative aux marchés publics ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 modifié, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres 6 et 7 du code de l'éducation
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;
- VU le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié, créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;
- VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;
- VU le décret du 16 février 2017 nommant M. Nicolas QUILLET, préfet de la Sarthe ;
- VU le décret du 30 octobre 2018 mettant fin aux fonctions de préfète de la région des Pays de la Loire exercées par Mme Nicole KLEIN ;
- VU l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

- VU l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et services du ministère de la culture et de la communication ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 modifié, relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2016, portant nomination de Mme Nicole PHOYU-YEDID en qualité de directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;
- VU la circulaire du ministère de l'économie et des finances et du ministre chargé du budget du 4 décembre 2013, désignant le préfet de région comme responsable du budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;
- VU la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 8 mars 2017 de mise en œuvre du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration, notamment son point n°5 ;
- VU la publication au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication de mars 2014 de la décision concernant le BOP 334 "livre et industries culturelles";
- VU la publication au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication d'avril 2014 de la décision concernant le BOP 131 "création", le BOP 175 "patrimoines" et le BOP 224 "transmission des savoirs et démocratisation de la culture";
- VU la délégation de gestion du ministère de la culture et de la communication du 30 mai 2017 autorisant Mme Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, à exécuter les actes d'engagement et d'ordonnancement des dépenses du BOP 180 relatives au fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité ;
- VU l'arrêté préfectoral de la Loire-Atlantique du 21 février 2018, article 2, donnant délégation de signature à Mme Nicole PHOYU-YEDID directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, à l'effet de signer pour le **BOP 333 action 2** "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées" et pour le **BOP 723** "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat" tous documents dont les loyers budgétaires, les loyers externes et charges contractuelles, les impôts, les taxes et les fluides **à l'exclusion** des baux immobiliers et des conventions d'occupations contractés à partir du 1^{er} janvier 2011, des marchés à partir de 20 000 € HT et de tous les marchés d'études et d'expertise ;

Considérant l'arrêté préfectoral 2018/SGAR/DRAC/660 du 31 octobre 2018 portant délégation de signature, de M. Nicolas QUILLET, préfet de la région des Pays de la Loire par intérim, à Mme Nicole PHOYU-YEDID directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée :

- aux agents de catégorie A de la direction régionale des affaires culturelles dont les noms suivent,

- M. Patrice DUCHER, directeur-adjoint,
- Mme Isabelle SANDRET-LECLERCQ, secrétaire générale,
- Mme Janique MORINIÈRE, responsable du pôle budgétaire et financier,
- M. Antoine LATASTE, chef de la conservation régionale des monuments historiques pour les actes relevant des monuments historiques et de la passation des marchés publics,
- M. Jean-Philippe BOUVET, conservateur régional de l'archéologie pour les actes relevant de l'archéologie,

à l'effet de signer au nom de la préfète de région :

- les décisions, les actes administratifs, les conventions et les correspondances relevant de leurs attributions **à l'exception des actes suivants** :
 - *les conventions conclues avec le conseil régional ou ses établissements publics conformément à l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;*
 - *les actes relatifs au contentieux administratif ;*

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole PHOYU-YEDID, subdélégation de signature est donnée aux agents de catégorie A de la direction régionale des affaires culturelles dont les noms suivent :

- M. Patrice DUCHER, directeur-adjoint,
- Mme Isabelle SANDRET-LECLERCQ, secrétaire générale,
- Mme Janique MORINIÈRE, responsable du pôle budgétaire et financier,

à l'effet de signer :

- tous documents administratifs et décisions portant sur l'organisation interne des services ;
- les actes énoncés par l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat, relatifs à la situation des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés du ministère de la Culture en région Pays de la Loire.

Article 3

Délégation de signature est donnée, aux agents cités en l'article 2, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres des BOP cités en l'article 7.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole PHOYU-YEDID, subdélégation de signature est donnée aux personnes citées en l'article 2 à l'effet d'organiser les procédures de consultation et de conclure les marchés publics ainsi que leurs avenants éventuels relevant des BOP cités en l'article 7.

La présente subdélégation de signature s'exécute sous réserve des dispositions du décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, notamment ses articles 8 et 9.

Article 5

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Isabelle SANDRET-LECLERCQ, secrétaire générale,
- Mme Janique MORINIÈRE, responsable du pôle budgétaire et financier,
- Mme Hélène LERUSTE, attachée d'administration,
- Mme Nathalie DORÉ, contractuelle
- Mme Mélanie MARTINS, secrétaire administrative,
- Mme Catherine CHATELAIN, adjointe administrative,
- Mme Nathalie HALGAND, adjointe administrative,
- M. Philippe LOAS, adjoint administratif,

Cette délégation s'applique, concernant les BOP cités en l'article 7, à la validation des actes liés, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Article 6

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine LATASTE, chef de la conservation régionale des monuments historiques, la délégation visée à l'article 1 sera exercée dans les mêmes conditions par Mme Clémentine MATHURIN, conservatrice du patrimoine.

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe BOUVET, conservateur régional de l'archéologie, la délégation visée à l'article 1 sera exercée dans les mêmes conditions par Mme Isabelle BOLLARD-RAINEAU, conservatrice du patrimoine.

Article 7

La présente délégation porte :

- *sur les crédits des BOP régionaux suivants dont la DRAC est RBOP déléguée et RUO :*

- le BOP 131 "Création"
- le BOP 175 "Patrimoines"
- le BOP 224 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture"
- le BOP 334 "Livre et industries culturelles"

- *sur le BOP régional suivant dont la DRAC est RUO :*

- le BOP 333 "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées"- *action 1*

- sur les BOP régionaux suivants dont la DRAC est centre de coût :

- le BOP 333 "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées"- action 2
- le BOP 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat"

- sur l'UO centrale du programme 180 "Presse et médias" identifiée sous le numéro 0180-CMED-C301

Article 8

L'arrêté n° 2018/DRAC/1 du 4 mai 2018 modifié portant subdélégation de signature administrative et financière est abrogé.

Article 9

La présente délégation est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

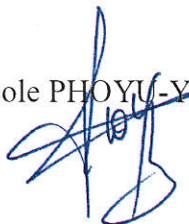
Article 10

La directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire et le secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques des Pays de la Loire et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Nantes, le 06 novembre 2018

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale des affaires culturelles

Nicole PHOYU-YEDID



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



ARRETE 2018/DREAL / N° SDR-18-04

Objet : subdélégation de signature au sein de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- VU l'arrêté ministériel du 11 février 2015 portant nomination de Mme Annick BONNEVILLE, ingénieure générale des mines, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de la Loire ;
- VU l'arrêté de la préfecture de la Sarthe n° 2018-655 du 31 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ;

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement, la délégation de signature prévue aux articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9 et 10 de l'arrêté du 21 février 2018 susvisé est donnée à MM. Philippe VIROULAUD et Julien CUSTOT, directeurs adjoints.

Article 2 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick BONNEVILLE, de Philippe VIROULAUD et de Julien CUSTOT, la délégation de signature prévue par l'article 1 de l'arrêté susvisé portant sur la signature des décisions, des avis, des actes administratifs, des conventions et des correspondances, sera exercée par les chefs de services et responsables de mission suivants, dans le respect de leurs attributions :

- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Marc JAOUEN
- Mme Nathalie LAURENT
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Thomas ZAMANSKY

Article 3 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 2 du présent arrêté, la délégation de signature conférée dans ce même article sera exercée par les personnes suivantes dans le respect de leurs attributions :

- M. Eric BASTIN
- M. David COUZIN
- M. Arnaud HERVE
- Mme Laure LETESSIER
- M. Pascal PROVOST
- M. Christian RINCE
- Mme Françoise SARRAZIN
- M. Didier VIVANT
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Thibaut NOVARESE

Article 4 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier VIVANT, la délégation de signature prévue aux articles 2 et 3 du présent arrêté, est donnée à Mmes Patricia MOUTIER, Patricia NEBRA et M. Michel BESSONNET à l'effet de signer les décisions, les actes administratifs et les correspondances relatives aux matières suivantes dans le domaine des transports routiers :

- attestation d'aptitude à l'exercice des professions de transport et autorisations s'y substituant ;
- autorisations internationales de transport ;
- autorisations qui permettent d'exercer des activités de transport ou des activités associées au transport.

Article 5 : Délégation de signature administrative

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe VIROULAUD et de Julien CUSTOT la délégation, prévue à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, est donnée à Mme Kathy DELEPLANQUE.

Article 6 : Délégation responsable de budget opérationnel

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe VIROULAUD et de Julien CUSTOT, la délégation, prévue à l'article 3 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, portant sur la qualité de responsable de budget opérationnel de programme (BOP) délégué listés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral susvisé est donnée à M. Marc JAOUEN.

Article 7 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation, prévue à l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé, portant sur l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des BOP listés à l'article 6 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé est subdéléguée de manière permanente, dans le cadre de leurs attributions, à :

- M. Eric BASTIN
- M. Jean-Paul BEZIE
- M. David COUZIN
- Mme Lorène DELAGNEAU

- Mme Kathy DELEPLANQUE
- M. Christophe HENNEBELLE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Arnaud HERVE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Nathalie LAURENT
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Laure LETESSIER
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Pascal PROVOST
- M. Christian RINCE
- Mme Françoise SARRAZIN
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Pierre SIEFRIDT
- M. Yoann TERLISKA
- M. Didier VIVANT
- M. Christophe VIVES
- M. Thomas ZAMANSKY

à effet de signer ou de valider les actes suivants :

- propositions d'affectations des autorisations d'engagement ;
- demandes d'engagement dans CHORUS ;
- pièces de liquidation y compris pièces justificatives et demandes d'acomptes ;
- bordereaux et titres de perception et de réduction.

Article 8 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation, prévue à l'article 4 et dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé pour ce qui concerne le BOP 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », est subdéléguée de manière permanente pour les actes de gestion de rémunération des agents concernant le périmètre régional du Pôle Support Intégré (PSI) de gestion administrative et financière des personnels à :

- Mme Marie-Christine MIGLIORINI, chef du pôle support intégré régional ;
- Mmes Claudie BAUDRY-GERAUT, Sylvie SERIEYS, M. Virgile BOUILLON, agents chargés des fonctions de gestion administrative et paye au sein du PSI.

Article 9 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de service et de travaux de l'Etat et les bons de commandes s'y rattachant, est donnée à :

- M. Eric BASTIN
- Mme Kathy DELEPLANQUE
- Mme Koulm DUBUS
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Xavier HINDERMEYER
- M. Arnaud HERVE
- M. Pascal PROVOST
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Didier VIVANT
- M. Thomas ZAMANSKY

dans le respect de leurs attributions et pour un montant maximum :

- 20 000 euros HT pour les marchés de fournitures ;
- 40 000 euros HT pour les marchés de prestations de service ;
- 60 000 euros HT pour les marchés de travaux ;
- 500 000 euros HT pour les marchés d'opérations routières.

Article 10 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à Stéphane LE MOING dans le respect de ses attributions et pour un montant maximum de 50 000 euros HT.

Article 11 : Délégation de pouvoir adjudicateur

La délégation de signature, prévue à l'article 7, sur les BOP listés aux articles 6 et 7, dans les conditions de l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer les marchés de fournitures, de services et de travaux de l'Etat et les bons de commande s'y rattachant, est donnée à :

- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH

dans le respect de ses attributions et pour un montant maximum de 4 000 euros HT.

Article 12 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

Les délégations de signature, prévues aux articles 4 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer tous les actes dévolus à l'ordonnateur secondaire et au pouvoir adjudicateur concourant à la liquidation de la dépense est attribuée à :

- M. Jean-Paul BEZIE
- Mme Lorène DELAGNEAU
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Manuelle SEIGNEUR
- M. Christophe VIVES

Article 13 : Délégation d'ordonnateur secondaire délégué

La délégation de signature, prévue aux articles 4 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, à effet de signer tous les actes concourant à la liquidation de la dépense, et notamment la constatation de service fait, est attribuée, dans le respect de leurs attributions, à :

- M. Eric BASTIN
- Mme Caroline BONDOIS
- M. Laurent BOUTIN
- M. David COUZIN
- Mme Sylvie GUIMERA
- Mme Emilie JAMBU
- M. Christophe HENNEBELLE
- M. Arnaud HERVE
- M. Stéphane LE MOING
- Mme Laure LETESSIER
- Mme Séverine LONVAUD
- M. Thibaut NOVARESE
- M. Vincent OTEKPO

- Mme Stéphanie POLIGOT-PITSCH
- Mme Françoise SARRAZIN
- M. Pierre SIEFRIDT
- M. Yoann TERLISKA
- M. Didier VIVANT

Article 14 : Délégation de signature administrative spécifique

Délégation de signature est donnée à Mme Manuelle SEIGNEUR et Arnaud HERVE pour exercer les missions relatives à la délégation régionale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en application du II de l'article R321-11 du code de la construction et de l'habitation.

Article 15 : Délégation de signature administrative spécifique

Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie LAURENT pour signer les ordres de paiements relatifs à l'enveloppe spéciale transition énergétique pour la croissance verte en application de l'article 20 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 modifié par la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017.

Article 16 : Abrogation

L'arrêté 2018/DREAL/ n° SDR-18-03 du 4 septembre 2018 est abrogé.

Article 17 : Modalités exécutoires de la subdélégation

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Nantes, le 5 novembre 2018

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement,



Annick BONNEVILLE

